

Commune d'Aixe-sur-Vienne

Arrêté du Maire

N° 12/2022

Objet : Portant composition des membres du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de la Commune d'Aixe-sur-Vienne

Monsieur le Maire de la Commune d'Aixe-sur-Vienne,
Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale modifié,
Vu le procès-verbal des élections en date du 06 décembre 2018,
Vu la délibération n°2020/38 portant désignation des représentants de la Collectivité au CHSCT,

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} : La composition du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de la Commune d'Aixe-sur-Vienne s'établit comme suit :

REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE :

Titulaires :

- M. René ARNAUD
- M. Patrice POT
- Mme Monique LE GOFF
- Mme Dominique DELAGE
- M. Alain FONDANECHÉ

Suppléants :

- M. Claude MONTIBUS
- Mme Florence LE BEC
- Mme Marie-Annick D'ARDAILLON
- Mme Sylvie GAYOUT
- M. Cyrille PARRE

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

Titulaires :

- Mme Isabelle CHATEAU
- M. Stéphane MONSBROT
- Mme Bernadette BALANDIER
- M. Jérôme BILLY
- M. Olivier ROCHE

Suppléants :

- Mme Amandine MAUREAU
- M. Jean-Michel PEYMIRAT
- M. Patrick PRECIGOUT
- M. Jean-Christophe DAGENS
- Mme Laurène MICHEL

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A Aixe-sur-Vienne, le 13/06/2022

Le Maire,
René ARNAUD

